



DEPARTEMENT DU CALVADOS

VILLE DE FALAISE

ARRETE DU MAIRE n° 07-023

**portant instauration d'une place de
stationnement aux
PERSONNES HANDICAPEES
26 Rue Aristide BRIAND**

- SERVICES TECHNIQUES -

MAIRIE DE FALAISE
COURRIER ARRIVEE

79 MAR 2007

CALVADOS

LE MAIRE DE LA VILLE DE FALAISE,

VU les articles L.2213-1 à L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales de la République ;

VU le Code de la Route et, notamment, ses articles L.411-1 & R.411-5 ;

VU les articles L214-3-1 et L214-3-2 du Code de l'Action Sociale et de la Famille

CONSIDERANT la nécessité de réserver une place de stationnement aux personnes handicapées, en raison de leurs difficultés de déplacement, 26 - rue Aristide BRIAND,

ARRETE :

ARTICLE 1er -

Une place de stationnement aménagée pour les personnes handicapées, titulaires d'une carte de stationnement réservé, est instaurée au droit de la propriété sis 26 rue Aristide Briand

ARTICLE 2-

Les panneaux de signalisation réglementaires et une matérialisation au sol seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 3 -

Tout stationnement sans autorisation, d'un véhicule sur ces emplacements, constitue une contravention de 2^o classe.

ARTICLE 4 -

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de FALAISE, le vingt six février deux mille sept.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire Adjoint
Liliane GALLON



TRANSMIS A LA PREFECTURE
DU CALVADOS & AFFICHE,
le 26 février 2007

PREFECTURE DU CALVADOS

- 2 MARS 2007

COURRIER